

J'accuse la Mairie de Bordeaux de mettre en danger la vie des habitants d'un immeuble et des riverains

écrit par François Jay | 19 août 2019



Bordeaux : le verre mortel

La mairie de Bordeaux est propriétaire, par l'intermédiaire de la SEM (société d'économie mixte) **InCité** d'un immeuble dangereux. Il met en danger la vie des habitants et des

riverains. Des lames de verre se détachent et menacent de décapiter les passants.

Cette situation dure, comme en témoignent les dizaines de lames de verres qui se sont déjà détachées de la façade et qui sont tombées autour du bâtiment.

La mairie loue des logements indécents.

Le propriétaire d'un immeuble qui met en danger la vie des occupants est un propriétaire de logements indécents. Et tirer profit, par la location, de logements indécents peut conduire devant le tribunal pénal sous l'incrimination de marchand de sommeil. Un comble pour un maire qui est, justement, chargé par la loi de la lutte contre les marchands de sommeil et qui est censé, aussi, lutter contre le logement indécents.

Ce n'est pas la première fois que l'on constate le très mauvais entretien des immeubles de la mairie de Bordeaux. Le Conseil Municipal vient de mettre en vente un immeuble, rue de Cursol, en très mauvais état si on en croit les débats. Un adjoint expliquant qu'il fallait vendre cet immeuble parce que les planchers étaient douteux. Encore plus choquant, cet immeuble est squatté, avec l'accord de la mairie, selon ce que les occupants nous ont déclaré, et des familles l'occupent ! Encore plus scandaleux, ce même immeuble abritait, il y a peu, des associations, comme Amnesty international qui y recevaient du public.

SILBERMAN
KORVACHEV
CHEMARIN
ST SEVER
LEA
JOSE
HELENA
CHOVROUK
MARIE
CARLOS

RAUL
ILYA
GEOFFREY
CHRISTEL
MAILLARD
PULGAR
SILVA
SONIA
JEREMY
BLANCO

MATS

DAVIDSON



Fais ce que je dis mais ne regarde pas ce que je fais.

Et en même temps la mairie de Bordeaux poursuit les propriétaires immobiliers (appartements ou maisons individuelles) pour des questions d'esthétique de leurs

immeubles : enduits, fenêtres ou portes non conformes, taille des logements, escaliers construits à l'extérieurs au lieu d'être intérieurs, ou densité des constructions... avec injonction de faire des travaux sous menace d'expropriation... bien sûr, à bas prix ! Jusqu'à trois fois moins que leur valeur !

<http://resistancerepublicaine.com/2019/08/03/pour-voler-vos-logements-la-mairie-de-bordeaux-vous-oblige-a-des-travaux-quelle-interdit/>

La vidéo ci-jointe montre le cas de l'immeuble Arc en Ciel, dont les lames de verre du parement de façade tombent à plus de 70 km/h quand elles arrivent au sol. Une décapitation assurée pour le locataire qui se trouverait au pied de l'immeuble.